

SIRMOTOM

Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°60

1^{er} semestre 2012

Directeur de publication : Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM



TABLE CHRONOLOGIQUE 2012 – 1^{er} semestre 2012

DATE	INTITULÉ DE L'ACTE
10 février 2012	Délibération n°DCS2012/01 relative à l'Installation d'un nouveau délégué pour la commune de Saint-Germain-Laval
10 février 2012	Délibération n°DCS2012/02 relative à l'Adhésion de six communes du SIRMOTOM à la Communauté de Communes du Bocage et retrait de Dormelles de la Communauté de Communes du Bocage pour intégrer la Communauté de Communes de Moret-Seine-et-Loing
10 février 2012	Délibération n°DCS2012/03 relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2012
10 février 2012	Délibération n°DCS2012/04 relative à l'Avenant n°2 au marché d'exploitation des déchetteries de Montereau et de Voulx
10 février 2012	Délibération n°DCS2012/05 relative à la Souscription du contrat d'assurance des risques statutaires auprès du Centre de Gestion de Seine et Marne
10 février 2012	Délibération n°DCS2012/06 relative à la Convention de récupération des capsules de café usagées NESPRESSO
10 février 2012	Délibération n°DCS2012/07 relative à la Convention de soutien financier avec ECO TLC
10 février 2012	Délibération n°DCS2012/08 relative à l'Achat d'un terrain sur la commune de SALINS
10 février 2012	Délibération n°DCS2012/09 relative à l'Approbation de la modification des statuts du SYTRADEM
10 février 2012	Délibération n°DCS2012/10 relative à la Mise à disposition de personnel du SIRMOTOM auprès du SYTRADEM
10 février 2012	Délibération n°DCS2012/11 relative à l'Avenant n°1 à la convention de collaboration essais
10 février 2012	Délibération n°DCS2012/12 relative à la Subvention pour un film pédagogique sur la prévention des déchets
10 février 2012	Délibération n°DCS2012/13 relative à la Gratification aux stagiaires de l'enseignement

10 février 2012	Délibération n°DCS2012/14 relative aux Avantages sociaux du Personnel-Mise en place des titres restaurants
17 février 2012	Délibération n°DCS2012/15 relative à l'Approbation du Budget Primitif 2012
04 mai 2012	Délibération n°DCS2012/16 relative à l'Installation d'un nouveau délégué pour la commune de Laval-en-Brie
04 mai 2012	Délibération n°DCS2012/17 relative au Compte administratif-Exercice 2011
04 mai 2012	Délibération n°DCS2012/18 relative au Compte de Gestion du Trésorier-Exercice 2011
04 mai 2012	Délibération n°DCS2012/19 relative à l'Affectation des résultats de l'exercice 2011
04 mai 2012	Délibération n°DCS2012/20 relative à la Modification des statuts
04 mai 2012	Délibération n°DCS2012/21 relative à la Convention d'assistance architecturale pour les études préliminaires d'une déchetterie et d'une recyclerie-ressourcerie
04 mai 2012	Délibération n°DCS2012/22 relative au Marché de fourniture des caissons des déchetteries du SIRMOTOM
04 mai 2012	Délibération n°DCS2012/23 relative à l'Avenant n°1 au contrat de collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives et entretien et maintenance des bacs et des bornes
04 mai 2012	Délibération n°DCS2012/24 relative à la Convention de partenariat avec la ville de Montereau
04 mai 2012	Délibération n°DCS2012/25 relative à la Convention d'expérimentation avec Eco-emballages
04 mai 2012	Délibération n°DCS2012/26 relative à la Participation financière du SIRMOTOM pour l'évacuation des dépôts sauvages
04 mai 2012	Délibération n°DCS2012/27 relative à l'Election du 3 ^{ème} Vice-Président
04 mai 2012	Délibération n°DCS2012/28 relative à la Création d'un poste de Gestionnaire des marchés publics



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 10 FEVRIER 2012

N° DCS2012/01

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	53
- Représentés	08
- Absents	29

Date de Convocation

31 janvier 2012

Date d'Affichage

17 février 2012

**OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ POUR LA
COMMUNE DE SAINT GERMAIN LAVAL**

L'an deux mille douze, le dix février à dix-neuf heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, HECTOR, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D'HAENE, CARMOUCHE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, ZENI, RICHTIN, GERIN, DEMELUN, PENOT, BLISSON, PELLE, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LABADILLE, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, BOUSSER, HENNEQUIN, MONCLARD, MUNOZ, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. ROUSSEAU, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. TOULGOAT, BELTZER, Mme MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle est rattachée la commune de Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme FAUCONNET représentée par Mme ROMEI, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LECHNER représenté par M. FONTAINE, M. MAILIER représenté par M. JEGO, M. CHIANESE représenté par M. BOUSSER, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD, M. TOURNIER représenté par M. MUNOZ, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. RODRIGUEZ, Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. PIERRE, HOCQUARD (Villemaréchal), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. GIRAULT (Esmans), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M. BELLINI (Misy sur Yonne), Mme DE SAINT LOUP (Saint Germain Laval), Mme AOUIDAD (Salins) M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. BERNIER (Thoury Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical :

Monsieur Olivier MARTIN a donné sa démission de son poste de délégué titulaire au SIRMOTOM.

Il convient d'installer Monsieur FONTAN Michel en sa qualité de délégué titulaire remplaçant de Monsieur Olivier MARTIN.

VU la délibération prise par la commune de Saint Germain Laval en date du 28 novembre 2011 précisant la démission de Monsieur Olivier MARTIN de son poste de délégué titulaire au Sirmotom ;

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

1. D'accueillir Monsieur Michel FONTAN en remplacement de Monsieur Olivier MARTIN.
2. D'installer Monsieur Michel FONTAN en sa qualité de délégué titulaire.

Fait et délibéré le 10 février 2012,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20120217-DCS2012_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2012
Publication : 17/02/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 10 FEVRIER 2012

N° DCS2012/02

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	53
- Représentés	08
- Absents	29

Date de Convocation

31 janvier 2012

Date d'Affichage

17 février 2012

OBJET : ADHESION DE SIX COMMUNES DU SIRMOTOM A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE ET RETRAIT DE DORMELLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE POUR INTEGRER LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MORET SEINE ET LOING

L'an deux mille douze, le dix février à dix-neuf heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, HECTOR, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D'HAENE, CARMOUCHE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, ZENI, RICHTIN, GERIN, DEMELUN, PENOT, BLISSON, PELLE, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LABADILLE, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, BOUSSER, HENNEQUIN, MONCLARD, MUNOZ, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. ROUSSEAU, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. TOULGOAT, BELTZER, Mme MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle est rattachée la commune de Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme FAUCONNET représentée par Mme ROMEI, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LECHNER représenté par M. FONTAINE, M. MAILIER représenté par M. JEGO, M. CHIANESE représenté par M. BOUSSER, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD, M. TOURNIER représenté par M. MUNOZ, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. RODRIGUEZ, Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. PIERRE, HOCQUARD (Villemaréchal), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. GIRAULT (Esmans), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M. BELLINI (Misy sur Yonne), Mme DE SAINT LOUP (Saint Germain Laval), Mme AOUIDAD (Salins) M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. BERNIER (Thoury Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2012/02 : Adhésion de six communes du SIRMOTOM à la Communauté de Communes du Bocage et retrait de Dormelles de la Communauté de Communes du Bocage pour intégrer la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing

Monsieur le Président expose au Comité Syndical :

VU la délibération n° 1111293.DEL prise par la Communauté de Communes du Bocage en date du 25 novembre 2011, précisant l'adhésion de six nouvelles communes ;

VU la délibération n° 1111294.DEL prise par la Communauté de Communes du Bocage en date du 25 novembre 2011, précisant ses compétences notamment au travers de l'article 10 et son changement de nom au travers de l'article 1 ;

VU l'arrêté préfectoral 2011/SPL/CL N° 11 portant retrait de Dormelles de la Communauté de Communes du Bocage ;

VU l'arrêté préfectoral 2011/SPL/CL N° 12 portant adhésion de Dormelles à la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing ;

VU l'arrêté préfectoral 2011/SPF/CL N° 13 portant adhésion de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Noisy-Rudignon, Montmachoux et Voulx à la Communauté de Communes du Bocage ;

VU l'arrêté préfectoral 2011/SPF/CL N° 14 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Bocage ;

Il appartient aux membres du Comité Syndical de prendre acte :

De l'adhésion des communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Noisy-Rudignon, Montmachoux et Voulx à la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais ;

Du retrait de la commune de Dormelles à la Communauté de Communes du Bocage ;

De l'adhésion de la commune de Dormelles à la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing.

En fonction de ses changements les contributions ne seront plus envoyées individuellement aux communes mais à la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
PREND ACTE A L'UNANIMITÉ,**

1. De l'adhésion des communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Noisy-Rudignon, Montmachoux et Voulx à la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais ;

DCS2012/02 : Adhésion de six communes du SIRMOTOM à la Communauté de Communes du Bocage et retrait de Dormelles de la Communauté de Communes du Bocage pour intégrer la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing

2. Du retrait de la commune de Dormelles à la Communauté de Communes du Bocage ;
3. De l'adhésion de la commune de Dormelles à la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing.
4. De l'envoi des contributions à la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais.

Fait et délibéré le 10 février 2012,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20120217-DCS2012_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2012
Publication : 17/02/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 10 FEVRIER 2012

N° DCS2012/03

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	53
- Représentés	08
- Absents	29

Date de Convocation

31 janvier 2012

Date d’Affichage

17 février 2012

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2012

L'an deux mille douze, le dix février à dix-neuf heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, HECTOR, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, CARMOUCHE, BRETHÉREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, ZENI, RICHTIN, GERIN, DEMELUN, PENOT, BLISSON, PELLE, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LABADILLE, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, BOUSSER, HENNEQUIN, MONCLARD, MUNOZ, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. ROUSSEAU, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. TOULGOAT, BELTZER, Mme MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle est rattachée la commune de Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Seraine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme FAUCONNET représentée par Mme ROMEI, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LECHNER représenté par M. FONTAINE, M. MAILIER représenté par M. JEGO, M. CHIANESE représenté par M. BOUSSER, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD, M. TOURNIER représenté par M. MUNOZ, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. RODRIGUEZ, Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. PIERRE, HOCQUARD (Villemaréchal), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. GIRAULT (Esmans), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M. BELLINI (Misy sur Yonne), Mme DE SAINT LOUP (Saint Germain Laval), Mme AOUIDAD (Salins) M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. BERNIER (Thoury Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Ce débat doit intervenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

En conséquence, il expose au Comité les éléments nécessaires à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, tels qu'ils sont retracés sur le document figurant en annexe à la présente délibération.

**LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I - Que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2012 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.
- II - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- III - Le Président du Syndicat, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 10 février 2012,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20120217-DCS2012_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2012
Publication : 17/02/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 10 FEVRIER 2012

N° DCS2012/04

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	53
- Représentés	08
- Absents	29

Date de Convocation

31 janvier 2012

Date d'Affichage

17 février 2012

**OBJET : AVENANT N° 2 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES
DECHETTERIES DE MONTEREAU ET DE VOULX**

L'an deux mille douze le dix février à dix-neuf heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, HECTOR, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D'HAENE, CARMOUCHE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, ZENI, RICHTIN, GERIN, DEMELUN, PENOT, BLISSON, PELLE, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LABADILLE, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, BOUSSER, HENNEQUIN, MONCLARD, MUNOZ, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. ROUSSEAU, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. TOULGOAT, BELTZER, Mme MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle est rattachée la commune de Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme FAUCONNET représentée par Mme ROMEI, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LECHNER représenté par M. FONTAINE, M. MAILIER représenté par M. JEGO, M. CHIANESE représenté par M. BOUSSER, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD, M. TOURNIER représenté par M. MUNOZ, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. RODRIGUEZ, Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. PIERRE, HOCQUARD (Villemaréchal), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. GIRAULT (Esmans), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M. BELLINI (Misy sur Yonne), Mme DE SAINT LOUP (Saint Germain Laval), Mme AOUIDAD (Salins) M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. BERNIER (Thoury Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2012/04 : Avenant n° 2 au marché d'exploitation des déchetteries
de Montereau et de Voulx**

Monsieur le Président expose au comité syndical :

La société COVED assure l'exploitation des déchetteries de Montereau et Voulx depuis le 1^{er} juin 2009 dans le cadre du marché qui lui a été confié en date du 25 mai 2009 et son avenant n° 1 du 23 novembre 2010.

Ce marché comprend des prestations de :

- gardiennage,
- transport,
- traitement des produits issus des déchetteries,
- l'optimisation de la gestion des accès des déchetteries au moyen d'un dispositif informatisé,
- la mise en place sur les deux déchetteries de bennes supplémentaires pour le bois, le plâtre valorisable, l'amiante liée et les pneus.

VU les exigences de valorisation des inertes prévu à l'article 46 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009

VU les préconisations du PREDMA de « mettre en œuvre des moyens de collecte adaptés pour collecter séparativement les déchets inertes ayant une qualité satisfaisante pour leur réutilisation » et « orienter les déchets inertes vers des centres de tri »,

VU la fermeture du site de GLEM, aujourd'hui utilisé pour l'enfouissement des déchets inertes collectés sur les deux déchetteries du SIRMOTOM,

Il est prévu d'intégrer les nouvelles conditions de tri des gravats.

MODIFICATIONS APPORTEES PAR L'AVENANT

De façon à privilégier le recyclage des gravats, il est prévu :

- De mettre en place une benne d'inertes valorisables (mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses, code déchet 17 01 07) sur les déchetteries de Montereau et de Voulx,
- De mettre en place une benne d'inertes non valorisables (terres, sables, déblais et remblais, code déchet 17 05 04 et 20 02 02) sur la déchetterie de Montereau.

Les prestations assurées par COVED dans ce cadre sont :

- Mettre à disposition sur la déchetterie de Montereau une benne supplémentaire de 15m³,
- Recycler sur une installation de valorisation de déchets les inertes valorisables collectés sur les déchetteries de Montereau et Voulx,
- Enfouir dans une ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) les inertes non valorisables collectés sur la déchetterie de Montereau uniquement.

Nouveaux bordereaux des prix relatifs aux nouveaux flux triés :

Les prix pour l'enlèvement, le recyclage, la valorisation ou le traitement des gravats fixés au marché de base à :

- **17,02 € HT par tonne** pour la déchetterie de Montereau.
- **19,05 € HT par tonne** pour la déchetterie de Voulx.

**DCS2012/04 : Avenant n° 2 au marché d'exploitation des déchetteries
de Montereau et de Voulx**

Sont supprimés et sont remplacés par :

- Le prix pour l'enlèvement, le recyclage, la valorisation ou le traitement des gravats valorisables est fixé à :
 - **18,50 € HT par tonne** pour la déchetterie de Montereau.
 - **20,00 € HT par tonne** pour la déchetterie de Voulx.

- Le prix pour l'enlèvement, le recyclage, la valorisation ou le traitement des gravats non valorisable est fixé à :
 - **22,00 € HT par tonne** pour la déchetterie de Montereau.
 - Pour la déchetterie de Voulx, le flux est réorienté vers la déchetterie de Montereau.

Ces prix, valeur « Mois zéro » Avril 2009, seront applicables, révisés suivant les conditions prévues au marché.

Ils seront facturés mensuellement en fonction du tonnage effectivement enlevé.

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres réunie le 10 février 2012

VU l'avis favorable du "BUREAU" réuni ce jour,

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I - De passer un avenant n° 2 avec la Société COVED – 3 rue des Près de Lyon – BP 4 – La Chapelle Saint Luc (10601), permettant d'intégrer au marché les modifications techniques de réception sur les déchetteries et les nouvelles conditions économiques liées au changement de site et de type de traitement.

- II - D'autoriser M. le Président à signer ledit avenant, ainsi que tous actes et documents aux effets ci-dessus.

Fait et délibéré le 10 février 2012,
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20120222-DCS2012_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2012
Publication : 17/02/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 10 FEVRIER 2012

N° DCS2012/05

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	53
- Représentés	08
- Absents	29

Date de Convocation

31 janvier 2012

Date d'Affichage

17 février 2012

**OBJET : SOUSCRIPTION DU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES
STATUTAIRES AUPRÈS DU CENTRE DE GESTION
DE SEINE ET MARNE**

L'an deux mille douze, le dix février à dix-neuf heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, HECTOR, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D'HAENE, CARMOUCHE, BRETHÉREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, ZENI, RICHTIN, GERIN, DEMELUN, PENOT, BLISSON, PELLE, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LABADILLE, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, BOUSSER, HENNEQUIN, MONCLARD, MUNOZ, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. ROUSSEAU, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. TOULGOAT, BELTZER, Mme MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle est rattachée la commune de Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme FAUCONNET représentée par Mme ROMEI, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LECHNER représenté par M. FONTAINE, M. MAILIER représenté par M. JEGO, M. CHIANESE représenté par M. BOUSSER, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD, M. TOURNIER représenté par M. MUNOZ, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. RODRIGUEZ, Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. PIERRE, HOCQUARD (Villemaréchal), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. GIRAULT (Esmans), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M. BELLINI (Misy sur Yonne), Mme DE SAINT LOUP (Saint Germain Laval), Mme AOUIDAD (Salins) M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. BERNIER (Thoury Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2012/05 : Souscription du contrat d'assurance des risques statutaires auprès
du Centre de Gestion de Seine et Marne**

Monsieur le Président expose au Comité Syndical :

1. L'opportunité pour le SIRMOTOM de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
2. Que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU le décret n° 98.111 du 27 février 1998 intégrant les contrats d'assurance des collectivités locales dans le Code des Marchés Publics ;

VU le décret n° 2006.975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics ;

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

1. De charger le Centre de Gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs établissements publics territoriaux intéressés selon le principe de la mutualisation.
Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :
 - Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2013
 - Régime du contrat : capitalisation
2. D'autoriser le Président à signer les conventions en résultant.

Fait et délibéré le 10 février 2012,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20120217-DCS2012_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2012
Publication : 17/02/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 10 FEVRIER 2012

N° DCS2012/06

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	53
- Représentés	08
- Absents	29

Date de Convocation

31 janvier 2012

Date d’Affichage

17 février 2012

**OBJET : CONVENTION DE RÉCUPÉRATION DES CAPSULES DE CAFÉ
USAGÉES NESPRESSO**

L'an deux mille douze, le dix février à dix-neuf heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, HECTOR, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, CARMOUCHE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, ZENI, RICHTIN, GERIN, DEMELUN, PENOT, BLISSON, PELLE, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LABADILLE, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, BOUSSER, HENNEQUIN, MONCLARD, MUNOZ, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. ROUSSEAU, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. TOULGOAT, BELTZER, Mme MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle est rattachée la commune de Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme FAUCONNET représentée par Mme ROMEI, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LECHNER représenté par M. FONTAINE, M. MAILIER représenté par M. JEGO, M. CHIANESE représenté par M. BOUSSER, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD, M. TOURNIER représenté par M. MUNOZ, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. RODRIGUEZ, Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. PIERRE, HOCQUARD (Villemaréchal), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. GIRAULT (Esmans), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M. BELLINI (Misy sur Yonne), Mme DE SAINT LOUP (Saint Germain Laval), Mme AOUIDAD (Salins) M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. BERNIER (Thoury Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical :

Les capsules de café de marque NESPRESSO sont constituées de deux matériaux principaux, un contenant en aluminium et du marc de café. Ils sont revalorisables, l'un en fonderie et l'autre en compost.

Afin d'assurer une récupération optimum de ces matières, NESPRESSO a mandaté la société COLLECTORS pour développer un réseau de collecte de ces produits en déchetterie.

L'objectif est d'éviter qu'ils soient jetés avec les ordures ménagères, en proposant aux consommateurs une solution alternative de tri sélectif, et par la même occasion, une réduction des volumes des déchets ménagers.

Les déchetteries pourraient être équipées gratuitement de bacs spécifiques, dont l'entretien est assuré par l'opérateur de collecte, qui agit sur simple appel téléphonique.

Le coût de ce conventionnement est nul pour le SIRMOTOM.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

1. D'approuver le contenu de la convention ;
2. D'autoriser le Président à signer la convention avec la société COLLECTORS.

Fait et délibéré le 10 février 2012,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20120221-DCS2012_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2012
Publication : 17/02/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 10 FEVRIER 2012

N° DCS2012/07

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	53
- Représentés	08
- Absents	29

Date de Convocation

31 janvier 2012

Date d'Affichage

17 février 2012

OBJET : CONVENTION DE SOUTIEN FINANCIER AVEC ECO TLC

L'an deux mille douze, le dix février à dix-neuf heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, HECTOR, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D'HAENE, CARMOUCHE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, ZENI, RICHTIN, GERIN, DEMELUN, PENOT, BLISSON, PELLE, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LABADILLE, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, BOUSSER, HENNEQUIN, MONCLARD, MUNOZ, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. ROUSSEAU, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. TOULGOAT, BELTZER, Mme MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle est rattachée la commune de Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme FAUCONNET représentée par Mme ROMEI, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LECHNER représenté par M. FONTAINE, M. MAILIER représenté par M. JEGO, M. CHIANESE représenté par M. BOUSSER, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD, M. TOURNIER représenté par M. MUNOZ, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. RODRIGUEZ, Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. PIERRE, HOCQUARD (Villemaréchal), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. GIRAULT (Esmans), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M. BELLINI (Misy sur Yonne), Mme DE SAINT LOUP (Saint Germain Laval), Mme AOUIDAD (Salins) M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. BERNIER (Thoury Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical :

Par délibération n° 2011/35 en date du 3 octobre 2011, le SIRMOTOM a été autorisé à reprendre la compétence de gestion des bornes de textiles et signer les conventions avec les sociétés concernées.

Ainsi, il lui est maintenant possible de contractualiser avec Eco TLC, un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics par arrêté du 17 mars 2009.

Celui-ci a pour mission :

- de percevoir les contributions au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement, des chaussures, du linge de maison neuf, destinés aux ménages ;
- de verser les soutiens aux opérateurs de tri et aux collectivités territoriales.

Il est proposé de passer une convention avec Eco TLC, qui versera un soutien financier aux collectivités si les conditions suivantes sont remplies :

- être équipé au moins d'un Point d'Apport Volontaire pour 2000 habitants sur l'ensemble de son territoire pour obtenir le versement total du soutien financier tel que défini à l'article 3.2 de la convention

OU

- que l'une au moins de ses communes adhérentes soit équipée au moins d'un Point d'Apport pour 2000 habitants pour obtenir un versement partiel du soutien financier tel que défini à l'article 3.2 de la convention.

- être à jour de ses obligations contractuelles et notamment être en mesure de communiquer à Eco TLC un exemplaire des supports ayant servi à chaque action de communication.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

1. D'approuver le contenu de la convention avec Eco TLC ;
2. D'autoriser le Président à signer la convention avec Eco TLC.

Fait et délibéré le 10 février 2012,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20120217-DCS2012_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2012
Publication : 17/02/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 10 FEVRIER 2012

N° DCS2012/08

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	53
- Représentés	08
- Absents	29

Date de Convocation

31 janvier 2012

Date d'Affichage

17 février 2012

OBJET : ACHAT D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE DE SALINS

L'an deux mille douze, le dix février à dix-neuf heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, HECTOR, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D'HAENE, CARMOUCHE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, ZENI, RICHTIN, GERIN, DEMELUN, PENOT, BLISSON, PELLE, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LABADILLE, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, BOUSSER, HENNEQUIN, MONCLARD, MUNOZ, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. ROUSSEAU, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. TOULGOAT, BELTZER, Mme MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle est rattachée la commune de Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme FAUCONNET représentée par Mme ROMEI, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LECHNER représenté par M. FONTAINE, M. MAILIER représenté par M. JEGO, M. CHIANESE représenté par M. BOUSSER, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD, M. TOURNIER représenté par M. MUNOZ, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. RODRIGUEZ, Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. PIERRE, HOCQUARD (Villemaréchal), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. GIRAULT (Esmans), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M. BELLINI (Misy sur Yonne), Mme DE SAINT LOUP (Saint Germain Laval), Mme AOUIDAD (Salins) M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. BERNIER (Thoury Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical :

Madame Maryvonne DECOURTY épouse QUIMBRE a avisé le SIRMOTOM de son intention de vendre son terrain situé sur la commune de Salins - chemin de l'Anglée – route de Montigny-Lencoup, cadastré section ZB 12 d'une superficie de 91 970 m², parcelle en nature de terre de culture.

Le SIRMOTOM a pour projet l'implantation d'une nouvelle déchetterie sur l'étendue de son territoire.

Il s'agit pour le SIRMOTOM d'acquérir 5 000 m² de la parcelle cadastrée ZB 12 au prix de 6 € le m², et de prendre en charge tous les frais résultant de cette transaction (notaire, géomètre).

L'acquisition pourra se faire sous réserve d'un document d'arpentage déterminant la division et sous condition suspensive de non préemption par la SAFER.

VU L'avis des services fiscaux en date du 29 décembre 2011,

VU Le certificat d'urbanisme (Opération Réalisable) délivré par la commune de Salins le 18 novembre 2011,

VU L'avis favorable des membres du bureau réuni ce jour.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

1. D'approuver l'acquisition de la parcelle section ZB 12 pour une superficie 5 000 m² appartenant à Madame Maryvonne DECOURTY épouse QUIMBRE, au prix de 6 € le m².
2. D'approuver la prise en charge par le syndicat des frais de notaire et de géomètre.
3. De préciser que cette somme est inscrite au budget primitif 2012, section dépenses d'investissement, compte 2111.
4. D'autoriser le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié au nom et pour le compte du SIRMOTOM auprès de Me ROCH Alexis & ROLLAT ROCH Claire (notaires associés), 62 rue Jean Jaurès à Montereau-Fault-Yonne.

Fait et délibéré le 10 février 2012,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20120220-DCS2012_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2012
Publication : 17/02/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 10 FEVRIER 2012

N° DCS2012/09

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	53
- Représentés	08
- Absents	29

Date de Convocation

31 janvier 2012

Date d'Affichage

17 février 2012

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYTRADEM

L'an deux mille douze, le dix février à dix-neuf heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, HECTOR, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D'HAENE, CARMOUCHE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, ZENI, RICHTIN, GERIN, DEMELUN, PENOT, BLISSON, PELLE, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LABADILLE, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, BOUSSER, HENNEQUIN, MONCLARD, MUNOZ, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. ROUSSEAU, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. TOULGOAT, BELTZER, Mme MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle est rattachée la commune de Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme FAUCONNET représentée par Mme ROMEI, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LECHNER représenté par M. FONTAINE, M. MAILIER représenté par M. JEGO, M. CHIANESE représenté par M. BOUSSER, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD, M. TOURNIER représenté par M. MUNOZ, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. RODRIGUEZ, Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. PIERRE, HOCQUARD (Villemaréchal), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. GIRAULT (Esmans), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M. BELLINI (Misy sur Yonne), Mme DE SAINT LOUP (Saint Germain Laval), Mme AOUIDAD (Salins) M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. BERNIER (Thoury Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que, par délibération en date du 27 mai 2011, reçue au service de contrôle de légalité le 22 juin 2011, le Comité Syndical du SYTRADEM a approuvé la modification des statuts de la collectivité.

Les modifications sont les suivantes :

- A l'article 1, il est précisé que le SYTRADEM est un Syndicat Mixte fermé, au sens de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- A l'article 5, il est indiqué que le siège du Syndicat est situé au 22 rue de la Grande Haie – Zone Industrielle – 77130 MONTEREAU FAULT YONNE.

Conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Comité Syndical du SIRMOTOM doit émettre son avis sur cette modification.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

1. D'approuver les modifications des statuts du SYTRADEM, telles qu'indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré le 10 février 2012,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20120220-DCS2012_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2012
Publication : 17/02/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 10 FEVRIER 2012

N° DCS2012/10

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	53
- Représentés	08
- Absents	29

Date de Convocation

31 janvier 2012

Date d’Affichage

17 février 2012

**OBJET : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DU SIRMOTOM
AUPRES DU SYTRADEM**

L’an deux mille douze, le dix février à dix-neuf heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, HECTOR, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, CARMOUCHE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, ZENI, RICHTIN, GERIN, DEMELUN, PENOT, BLISSON, PELLE, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LABADILLE, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, BOUSSER, HENNEQUIN, MONCLARD, MUNOZ, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. ROUSSEAU, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. TOULGOAT, BELTZER, Mme MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle est rattachée la commune de Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme FAUCONNET représentée par Mme ROMEI, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LECHNER représenté par M. FONTAINE, M. MAILIER représenté par M. JEGO, M. CHIANESE représenté par M. BOUSSER, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD, M. TOURNIER représenté par M. MUNOZ, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. RODRIGUEZ, Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. PIERRE, HOCQUARD (Villemaréchal), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. GIRAULT (Esmans), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M. BELLINI (Misy sur Yonne), Mme DE SAINT LOUP (Saint Germain Laval), Mme AOUIDAD (Salins) M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. BERNIER (Thoury Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Le Président expose aux membres de l'assemblée :

Les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet, après avis de la Commission Administrative Paritaire, d'une mise à disposition à profit des collectivités territoriales ou établissements publics en relevant.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre la collectivité et l'organisme d'accueil dont la durée ne peut excéder trois ans. La mise à disposition est prononcée par arrêté de la collectivité.

Le SYTRADEM, requiert pour son fonctionnement, l'intervention de personnel administratif. Jusqu'alors, le SYTRADEM ne disposait pas de son personnel propre. Il est reconnu aujourd'hui que l'activité du SYTRADEM nécessite de formaliser cette participation sous une forme mieux adaptée.

- VU** la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique territoriale (article 10)
- VU** le décret n° 2007-1542 du 26 octobre 2007
- VU** l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 21 mars 2012.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

1. D'approuver la mise à disposition à temps complet d'un agent du SIRMOTOM au SYTRADEM pour une durée de 3 ans.
Il est précisé que le SYTRADEM remboursera au SIRMOTOM la rémunération de l'agent mis à disposition ainsi que des contributions afférentes.
2. D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition jointe, celle-ci donnant lieu à un arrêté individuel de mise à disposition.

Fait et délibéré le 10 février 2012,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20120314-DCS2012_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2012
Publication : 17/02/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 10 FEVRIER 2012

N° DCS2012/11

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	53
- Représentés	08
- Absents	29

Date de Convocation

31 janvier 2012

Date d’Affichage

17 février 2012

**OBJET : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE COLLABORATION
ESSAIS**

L’an deux mille douze, le dix février à dix-neuf heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, HECTOR, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, CARMOUCHE, BRETHÉREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, ZENI, RICHTIN, GERIN, DEMELUN, PENOT, BLISSON, PELLE, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LABADILLE, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, BOUSSER, HENNEQUIN, MONCLARD, MUNOZ, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. ROUSSEAU, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. TOULGOAT, BELTZER, Mme MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle est rattachée la commune de Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Seraine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme FAUCONNET représentée par Mme ROMEI, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LECHNER représenté par M. FONTAINE, M. MAILIER représenté par M. JEGO, M. CHIANESE représenté par M. BOUSSER, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD, M. TOURNIER représenté par M. MUNOZ, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. RODRIGUEZ, Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. PIERRE, HOCQUARD (Villemaréchal), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. GIRAULT (Esmans), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M. BELLINI (Misy sur Yonne), Mme DE SAINT LOUP (Saint Germain Laval), Mme AOUIDAD (Salins) M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. BERNIER (Thoury Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le président expose aux membres du comité :

VU la délibération n° 2011/21 du 23 mai 2011 autorisant le président à signer cette convention qui avait pour but de :

- Définir les modalités de répartition des économies générées par la réalisation des essais à chaud préalables à la mise en service du CVE de Montereau,
- Définir les conditions de répartition des frais d'enlèvement des mâchefers et des REFIOM pris en charge par le SIRMOTOM.

La convention prévoyait que les essais soient faits en utilisant du bicarbonate de sodium comme réactif de traitement des fumées, mais la prolongation de la période d'essais a entraîné le changement de réactif et le passage du traitement de fumées à la chaux à une date trop précoce pour pouvoir engager la convention de Délégation de Service Public.

Il a donc fallu trouver un exutoire pour les REFIOM issus du traitement des fumées à la chaux et le SIRMOTOM a procédé à l'enlèvement de ces REFIOM par l'intermédiaire du marché qu'il avait conclu avec l'entreprise SOLICENDRE pour la reprise, le transport, le traitement, la valorisation ou l'enfouissement des cendres volantes sous électrofiltre qui constituait le lot n°3 du marché global : «Le transport et la fourniture de réactifs pour un traitement de fumées par voies sèches et la reprise, le transport et le traitement des Refiom sous électrofiltre, des Refiom chimiques et des mâchefers de l'UIOM de Montereau ».

Dans ce contexte, il convient de définir les conditions de remboursement des frais d'enlèvement des REFIOM (après utilisation de chaux comme réactif de traitement des fumées) pris en charge par le SIRMOTOM.

L'avenant n° 1 à la convention de collaboration permettra de convenir que pendant la période de prolongation des essais, le SYTRADEM remboursera au SIRMOTOM le coût d'enlèvement des REFIOM après utilisation de la chaux comme réactif de traitement des fumées.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I. D'approuver cet avenant n° 1 à la convention de collaboration essais entre le SYTRADEM, le SIRMOTOM et le SMETOM,
- II. D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 et tout document s'y référant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20120306-DCS2012_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2012
Publication : 17/02/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Fait et délibéré le 10 février 2012,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 10 FEVRIER 2012

N° DCS2012/12

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	53
- Représentés	08
- Absents	29

Date de Convocation

31 janvier 2012

Date d'Affichage

17 février 2012

**OBJET : SUBVENTION POUR UN FILM PÉDAGOGIQUE SUR LA
PRÉVENTION DES DÉCHETS**

L'an deux mille douze, le dix février à dix-neuf heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, HECTOR, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D'HAENE, CARMOUCHE, BRETHÉREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, ZENI, RICHTIN, GERIN, DEMELUN, PENOT, BLISSON, PELLE, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LABADILLE, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, BOUSSER, HENNEQUIN, MONCLARD, MUNOZ, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. ROUSSEAU, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. TOULGOAT, BELTZER, Mme MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle est rattachée la commune de Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme FAUCONNET représentée par Mme ROMEI, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LECHNER représenté par M. FONTAINE, M. MAILIER représenté par M. JEGO, M. CHIANESE représenté par M. BOUSSER, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD, M. TOURNIER représenté par M. MUNOZ, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. RODRIGUEZ, Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. PIERRE, HOCQUARD (Villemaréchal), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. GIRAULT (Esmans), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M. BELLINI (Misy sur Yonne), Mme DE SAINT LOUP (Saint Germain Laval), Mme AOUIDAD (Salins) M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. BERNIER (Thoury Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Le Président expose aux membres du comité syndical :

Dans le cadre du programme « Cinergie », le collège Elsa Triolet de Varennes-sur-Seine et l'association Les Ateliers se sont rapprochés, afin de proposer aux élèves d'une classe de 6^{ème} de travailler sur la production d'un court métrage pédagogique sur la prévention des déchets, sur une durée de 6 mois.

Ce court-métrage abordera la thématique du STOP PUB. Néanmoins, afin de rendre cette démarche possible, le projet a besoin de sources de financement. Une partie de son budget prévisionnel est déjà assuré, via des subventions octroyées par le Conseil Général et la Délégation Académique aux Arts et à la Culture notamment. Une participation à hauteur de 1500 € est sollicitée auprès du syndicat.

Dans le cadre du programme local de prévention, le SIRMOTOM a la possibilité de participer à ce financement, et obtiendrait ainsi en retour un outil pédagogique pertinent, réalisé localement.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

1. D'approuver le principe d'attribution de subvention ;
2. D'autoriser le Président à attribuer une subvention au Collège Elsa Triolet de 1 500 €.

Fait et délibéré le 10 février 2012,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20120220-DCS2012_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2012
Publication : 17/02/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 10 FEVRIER 2012

N° DCS2012/13

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	53
- Représentés	08
- Absents	29

Date de Convocation

31 janvier 2012

Date d’Affichage

17 février 2012

OBJET : GRATIFICATION AUX STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT

L'an deux mille douze, le dix février à dix-neuf heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, HECTOR, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, CARMOUCHE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, ZENI, RICHTIN, GERIN, DEMELUN, PENOT, BLISSON, PELLE, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LABADILLE, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, BOUSSER, HENNEQUIN, MONCLARD, MUNOZ, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. ROUSSEAU, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. TOULGOAT, BELTZER, Mme MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle est rattachée la commune de Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme FAUCONNET représentée par Mme ROMEI, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LECHNER représenté par M. FONTAINE, M. MAILIER représenté par M. JEGO, M. CHIANESE représenté par M. BOUSSER, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD, M. TOURNIER représenté par M. MUNOZ, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. RODRIGUEZ, Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. PIERRE, HOCQUARD (Villemaréchal), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. GIRAULT (Esmans), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M. BELLINI (Misy sur Yonne), Mme DE SAINT LOUP (Saint Germain Laval), Mme AOUIDAD (Salins) M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. BERNIER (Thoury Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose :

Le Syndicat souhaite accueillir des stagiaires dans le cadre de leur cursus pédagogique afin de leur permettre de se familiariser avec la vie professionnelle et d'acquérir une expérience pratique venant en complément de leur formation.

Ces stagiaires peuvent être :

- ✓ Etudiants ou élèves des établissements d'enseignement technique publics ou privés,
- ✓ Elèves des établissements secondaires ou d'enseignement spécialisé publics ou privés, à l'exclusion des stagiaires de moins de 16 ans,
- ✓ Des personnes qui effectuent, dans un organisme public ou privé, un stage d'initiation, de formation ou de complément de formation professionnelle ne faisant pas l'objet d'un contrat de travail et n'entrant pas dans le champ de la formation professionnelle continue.

Ne sont pas concernées par ce dispositif, les personnes en stage de découverte de l'enseignement général, en enseignement alterné ou en formation professionnelle continue.

Ces stages devront obligatoirement faire l'objet d'une convention tripartite entre le stagiaire, l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil.

Tout stage d'une durée supérieure à 3 mois consécutifs doit faire l'objet d'une gratification dont le montant minimal est égal à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

Dans la limite de cette gratification, les sommes versées aux stagiaires ne sont pas assujetties à cotisations sociales. Leur montant est proportionnel au temps mensuel effectif de la présence dans la collectivité.

Il est également possible de fixer des conditions d'attribution de cette gratification aux stagiaires dont la durée de présence dans la collectivité est inférieure ou égale à trois mois consécutifs.

Le Président propose donc d'étendre cette disposition aux stagiaires, dont la convention fait état d'un temps de présence d'au moins six semaines, dans la collectivité et qui préparent un diplôme d'un niveau situé au minimum à Bac plus deux ans.

Pourront s'ajouter à cette indemnité les frais de déplacement éventuels.

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,
- VU** le décret n° 2006-757 du 29 juin 2006 portant application de l'article 10 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,
- VU** le décret n° 2006-1093 du 29 août 2006 portant application de l'article 9 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,
- VU** le décret 2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise,

VU le décret n° 2011-2086 du 30 novembre 2011 fixant le plafond de la sécurité sociale pour l'année 2012.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

1. D'instaurer le versement d'une gratification mensuelle pour les stagiaires de l'enseignement, représentant 12.5 % du plafond horaire de la sécurité sociale en vigueur à la période du stage ;
2. De prendre acte que cette gratification sera octroyée aux stagiaires dont la convention prévoit un temps de présence dans la collectivité supérieur à la durée consécutive prévue par décret et notamment le décret 2008-96 du 31 janvier 2008 ;
3. De décider d'étendre cette disposition aux stagiaires dont la convention prévoit un temps de présence dans la collectivité au moins égal à six semaines consécutives à la condition qu'ils suivent un enseignement de niveau 3 (bac + 2) minimum ;
4. De préciser que le montant mensuel indiqué au point 1 sera proportionnel au temps de présence dans la collectivité pendant la durée du stage ;
5. D'inscrire les dépenses résultant de ces dispositions au chapitre 012, article 6218 du budget du syndicat.

Fait et délibéré le 10 février 2012,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20120220-DCS2012_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2012
Publication : 17/02/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 10 FEVRIER 2012

N° DCS2012/14

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	53
- Représentés	08
- Absents	29

Date de Convocation

31 janvier 2012

Date d’Affichage

17 février 2012

**OBJET : AVANTAGES SOCIAUX DU PERSONNEL - MISE EN PLACE
DES TITRES RESTAURANTS**

L’an deux mille douze, le dix février à dix-neuf heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, HECTOR, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D’HAENE, CARMOUCHE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, ZENI, RICHTIN, GERIN, DEMELUN, PENOT, BLISSON, PELLE, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LABADILLE, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, BOUSSER, HENNEQUIN, MONCLARD, MUNOZ, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. ROUSSEAU, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. TOULGOAT, BELTZER, Mme MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle est rattachée la commune de Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme FAUCONNET représentée par Mme ROMEI, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LECHNER représenté par M. FONTAINE, M. MAILIER représenté par M. JEGO, M. CHIANESE représenté par M. BOUSSER, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD, M. TOURNIER représenté par M. MUNOZ, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

Absents : Mme CARTERON (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. RODRIGUEZ, Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. PIERRE, HOCQUARD (Villemaréchal), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. GIRAULT (Esmans), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M. BELLINI (Misy sur Yonne), Mme DE SAINT LOUP (Saint Germain Laval), Mme AOUIDAD (Salins) M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. BERNIER (Thoury Férottes).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

L'article 71 de la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique, en qualifiant l'action sociale de dépense obligatoire, impose à toutes les collectivités territoriales et à leurs établissements publics de mettre en œuvre au bénéfice de leurs agents des prestations sociales. Par contre, le montant des dépenses à consacrer à l'action sociale, les prestations à mettre en place, le mode de gestion de ces prestations relèvent du libre choix des collectivités.

Conformément à l'article 25 de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, l'attribution des titres restaurants entre dans le cadre légal des prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, distinctes de la rémunération.

Le titre restaurant est un titre de paiement servant à régler une partie du repas et il représente une participation de l'employeur au déjeuner des salariés pendant leurs jours de travail.

Peuvent bénéficier de cet avantage les agents titulaires ou non titulaires à Temps Complet.
Sont exclus les agents titulaires ou non titulaires à Temps Non Complet.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- 1) D'accepter la mise en place des titres restaurants à partir du 1^{er} avril 2012 au bénéfice du personnel du Sirmotom selon les conditions énoncées ci-dessus ;
- 2) De fixer la valeur faciale du titre restaurant à 7.50 € et la participation du Sirmotom à 60 % de la valeur du titre ;
- 3) D'autoriser le Président à signer la convention de prestation de services avec le prestataire retenu ainsi que tous les documents afférents à cette décision ;
- 4) D'inscrire au budget les crédits suffisants.

Fait et délibéré le 10 février 2012,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20120308-DCS2012_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2012
Publication : 17/02/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 17 FEVRIER 2012

N° DCS2012/15

OBJET :

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2012

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	48
- Votants	54
- Représentés	6
- Absents	26

Date de Convocation

08 février 2012

Date d’Affichage

24 février 2012

L’an deux mille douze, le dix-sept février à dix-neuf heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROBBE, FAUCONNET, ROMEI, COLAS, M.M. CHAPOTOT, SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. GIBERT, D’HAENE, BRETHÉREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, Mme ANGELIER, M.M. HOCQUARD, RICHTIN, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, CORBIN, PELLE, GIRAULT, POILE, LABADILLE, FONTAINE, LECHNER, CHEREAU, JEGO, MAILIER, FONTAN, TROUVE, MAILLARD, Mmes FONTENAILLE, LAURENT, M.M. CHIANESE, HENNEQUIN, MONCLARD, MUNOZ, BILLARD, DEPEND, AOUADHI, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, BELTZER, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint-Ange-le-Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, La Grande Paroisse, Laval-en-Brie, Marolles-sur-Seine, Misy sur Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint-Germain-Laval, Salins, Varennes-sur-Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy- Rudignon, Thoury-Férottes, Voulx.

Représentés : M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. RODRIGUEZ représenté par Mme ANGELIER, M. PIERRE Claude représenté par M. HOCQUARD, M. BLISSON représenté par M. PENOT, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. TOURNIER représenté par M. MUNOZ.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme GUYON (Gravon), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. ZENI (Ville-Saint-Jacques), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. LENOIR (Courcelles-en-Bassée), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M. LEFIER (La Grande Paroisse), Mme PESALOVO (Laval-en-Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), Mme DE SAINT LOUP (Saint Germain Laval), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez-le-Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. SOURIT (Blennes), M. COURTOIS (Flagy), M. BERNIER (Thoury Férottes), Mme MANGATAYE (Voulx).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical :

- 1°) Qu'un projet de "BUDGET PRIMITIF 2012" a été remis aux représentants délégués de chaque commune membre du Syndicat,
- 2°) Que celui-ci a été établi par ses soins en accord avec le Bureau du Syndicat,
- 3°) Qu'il est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

	<u>FONCTIONNEMENT :</u>	<u>INVESTISSEMENT :</u>	<u>TOTAL :</u>
<u>RECETTES :</u>	8.358.183,00 €	304.717,00 €	8.662.900,00 €
<u>DÉPENSES :</u>	8.358.183,00 €	304.717,00 €	8.662.900,00 €

- 4°) Qu'il y a lieu d'examiner ce projet de Budget pour lequel il est disposé à donner toutes les explications utiles,
- 5°) Qu'il appartient au Comité de se prononcer sur ce projet de Budget,

CONSIDÉRANT que le projet de Budget qui a été établi par le Président du Syndicat et examiné par son Bureau, dans l'optique des études et travaux à réaliser au cours de l'Exercice 2012.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I - De voter le Budget par nature,
- II - D'approuver le "**BUDGET PRIMITIF 2012**" du Syndicat de la Région de Montereau Pour le Traitement des Ordures Ménagères (S.I.R.M.O.T.O.M.) tel qu'il a été présenté par son Président et équilibré en recettes et en dépenses à la somme de : 8.662.900,00 € (huit millions six cent soixante deux mille neuf cent Euros).

Fait et délibéré le 17 février 2012

Pour extrait conforme

Le Président

Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 04 MAI 2012

N° DCS2012/16

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	51
- Représentés	8
- Absents	29

Date de Convocation

26 avril 2012

Date d’Affichage

11 mai 2012

**OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE POUR LA
COMMUNE DE LAVAL EN BRIE**

L'an deux mille douze, le 04 mai à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROMEI, FAUCONNET, HECTOR, M.M. SARTORI, GIBERT, D’HAENE, BRETHÉREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M. FONTAN, Mme AOUIDAD, M.M. TROUVE, PORCHER, CHIANESE, MONCLARD, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, BELTZER, MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes Saint Ange le Vieil, Villemarechal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme ROBBE représentée par Mme CARTERON, Mme VILLIERS représentée par M. GIBERT, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LABADILLE représenté par Mme PESALOVO, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. ZENI, RICHETIN (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. JODAR (Forges), M. FONTAINE (Marolles sur Seine), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme FONTENAILLE (Varennes sur Seine), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. DEPOND (Diant), M. AOUADHI (Flagy).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical :

Monsieur Matthieu RICHARD a donné sa démission de son poste de délégué suppléant au SIRMOTOM.

Il convient d'installer Madame Geneviève DALBARD en sa qualité de déléguée suppléante, remplaçante de Monsieur Matthieu RICHARD.

VU la délibération prise par la commune de Laval-en-Brie en date du 05 avril 2012 précisant la démission de Monsieur Matthieu RICHARD de son poste de délégué suppléant au Sirmotom ;

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

1. D'accueillir Madame Geneviève DALBARD en remplacement de Monsieur Matthieu RICHARD.
2. D'installer Madame Geneviève DALBARD en sa qualité de déléguée suppléante.

Fait et délibéré le 04 mai 2012,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20120509-DCS2012_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2012
Publication : 11/05/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 04 MAI 2012

N° DCS2012/17

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	51
- Représentés	8
- Absents	29

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2011

L'an deux mille douze, le 04 mai à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Date de Convocation

26 avril 2012

Date d’Affichage

11 mai 2012

Présents : Mmes CARTERON, ROMEI, FAUCONNET, HECTOR, M.M. SARTORI, GIBERT, D’HAENE, BRETHÉREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M. FONTAN, Mme AOUIDAD, M.M. TROUVE, PORCHER, CHIANESE, MONCLARD, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, BELTZER, MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes Saint Ange le Vieil, Villemarechal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Seine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme ROBBE représentée par Mme CARTERON, Mme VILLIERS représentée par M. GIBERT, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LABADILLE représenté par Mme PESALOVO, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. ZENI, RICHETIN (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. JODAR (Forges), M. FONTAINE (Marolles sur Seine), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme FONTENAILLE (Varennes sur Seine), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. DEPOND (Diant), M. AOUDADI (Flagy).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président présente au Comité Syndical les résultats de la gestion budgétaire pour l'exercice 2011.

Le bilan s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Recettes propres à l'exercice 2011 :	8.819.267,58 €	
- Dépenses de l'exercice 2011 :	7.482.771,92 €	
- Résultat de l'exercice (excédent)		: 1.336.495,66 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)		: 2.221.534,49 €
Totaux excédent de		: 3.558.030,15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Recettes propres à l'exercice 2011 :	490.139,04 €	
- Dépenses de l'exercice 2011 :	912.535,14 €	
- Résultat de l'exercice (déficit de)		: - 422.396,10 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur		: 1.727.772,57 €
Résultat 2011		: 1.305.376,47 €

Le bilan cumulé des sections d'investissement et de fonctionnement présente, pour l'année 2011, un **excédent global de 4.863.406,62 €**.

En conséquence, il appartient au Comité Syndical, **sous la présidence du doyen d'âge**, Monsieur CHAUCHAT Alain, de se prononcer par son vote sur l'approbation de ce **compte administratif 2011**.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le **COMPTE ADMINISTRATIF** de l'exercice 2011, tel qu'il lui a été présenté.

Fait et délibéré le 04 mai 2012,
Pour extrait conforme,
Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 04 MAI 2012

N° DCS2012/18

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	51
- Représentés	8
- Absents	29

Date de Convocation

26 avril 2012

Date d'Affichage

11 mai 2012

OBJET : COMPTE DE GESTION DU TRESORIER-EXERCICE 2011

L'an deux mille douze, le 04 mai à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROMEL, FAUCONNET, HECTOR, M.M. SARTORI, GIBERT, D'HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M. FONTAN, Mme AOUIDAD, M.M. TROUVE, PORCHER, CHIANESE, MONCLARD, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, BELTZER, MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes Saint Ange le Vieil, Villemarechal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme ROBBE représentée par Mme CARTERON, Mme VILLIERS représentée par M. GIBERT, M. GERIN James représenté par M. D'HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LABADILLE représenté par Mme PESALOVO, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. ZENI, RICHTIN (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. JODAR (Forges), M. FONTAINE (Marolles sur Seine), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme FONTENAILLE (Varennes sur Seine), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. DEPOND (Diant), M. AOUADHI (Flagy).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le compte de gestion de l'exercice 2011 établi par Monsieur le Trésorier du Syndicat.

Ce compte de gestion est conforme aux écritures du compte administratif de l'exercice 2011.

LE COMITÉ SYNDICAL :

- après s'être fait présenter le budget unique et supplémentaire de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011,
- après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

A L'UNANIMITÉ :

Déclare que le **COMPTE DE GESTION** de l'exercice 2011, dressé par Monsieur le Trésorier du Syndicat, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré le 04 mai 2012,
Pour extrait conforme,
Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 04 MAI 2012

N° DCS2012/19

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	51
- Représentés	8
- Absents	29

Date de Convocation

26 avril 2012

Date d’Affichage

11 mai 2012

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L’EXERCICE 2011

L’an deux mille douze, le 04 mai à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROMEI, FAUCONNET, HECTOR, M.M. SARTORI, GIBERT, D’HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M. FONTAN, Mme AOUIDAD, M.M. TROUVE, PORCHER, CHIANESE, MONCLARD, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, BELTZER, MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes Saint Ange le Vieil, Villemarechal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sefejne, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme ROBBE représentée par Mme CARTERON, Mme VILLIERS représentée par M. GIBERT, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LABADILLE représenté par Mme PESALOVO, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. ZENI, RICHTIN (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. JODAR (Forges), M. FONTAINE (Marolles sur Seine), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme FONTENAILLE (Varennes sur Seine), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. DEPOND (Diant), M. AOUDADI (Flagy).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2012/19 : Affectation des résultats de l'exercice 2011

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que l'excédent de clôture en recettes de fonctionnement pour 2011 au Budget annuel du service est de 3.558.030,15 €.

Conformément à l'instruction "M 14", il convient d'affecter ce résultat.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

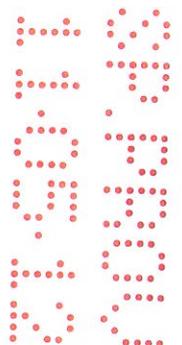
D'affecter une partie de l'excédent 2011, soit 354.245,41 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068 du Budget 2011). Le reste est repris en section d'exploitation du Budget 2012, soit 3.203.784,74 € (article 002).

Fait et délibéré le 04 mai 2012,

Pour extrait conforme,

Le Président

Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 04 MAI 2012

N° DCS2012/20

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	51
- Représentés	8
- Absents	29

Date de Convocation

26 avril 2012

Date d'Affichage

11 mai 2012

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS

L'an deux mille douze, le 04 mai à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROMEI, FAUCONNET, HECTOR, M.M. SARTORI, GIBERT, D'HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M. FONTAN, Mme AOUIDAD, M.M. TROUVE, PORCHER, CHIANESE, MONCLARD, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, BELTZER, MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes Saint Ange le Vieil, Villemarechal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme ROBBE représentée par Mme CARTERON, Mme VILLIERS représentée par M. GIBERT, M. GERIN James représenté par M. D'HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LABADILLE représenté par Mme PESALOVO, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. ZENI, RICHTIN (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. JODAR (Forges), M. FONTAINE (Marolles sur Seine), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme FONTENAILLE (Varennes sur Seine), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. DEPOND (Diant), M. AOUADHI (Flagy).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que des modifications sont intervenues dans la composition du Comité Syndical.

Au 1^{er} janvier 2012, le Syndicat est constitué des communes isolées suivantes :

Balloy

Bazoches les Bray

Châtenay sur Seine

Coutençon

Egigny

Gravon

Gurcy le Châtel

Montigny Lencoup

La Tombe

Villeneuve les Bordes

Et des communautés de communes suivantes :

C.C. Moret Seine et Loing (Communes de Dormelles, Saint Ange Le Vieil, Villemaréchal et Ville Saint Jacques)

C.C. des Deux Fleuves (Communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins et Varennes sur Seine),

C.C. Gâtinais Val de Loing (Communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain et Villebéon),

C.C. Brie Nangissienne (Commune de la Chapelle Rablais).

C.C. Bocage Gâtinais (Communes de Blennes, Chevry en Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx).

Il ajoute que cette décision a une conséquence directe sur la composition du Comité Syndical du SIRMOTOM, dès lors que ces communes, membres au titre des communes isolées, sont, depuis le 1^{er} janvier 2012, représentées au titre des communautés de communes.

En conséquence, il convient de modifier l'article 2 des statuts du SIRMOTOM afin de tenir compte de ces modifications intervenues au titre de la représentativité des collectivités adhérentes.

Toutefois, compte tenu de la nature des modifications, l'avis des collectivités adhérentes ne sera pas sollicité.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

1. D'adopter les propositions de modifications de l'article 2 des statuts du SIRMOTOM.

Fait et délibéré le 04 mai 2012,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20120509-DCS2012_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2012
Publication : 11/05/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 04 MAI 2012

N° DCS2012/21

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	51
- Représentés	8
- Absents	29

Date de Convocation

26 avril 2012

Date d'Affichage

11 mai 2012

**OBJET : CONVENTION D'ASSISTANCE ARCHITECTURALE POUR
LES ETUDES PRELIMINAIRES D'UNE DECHETTERIE ET D'UNE
RECYCLERIE-RESSOURCERIE**

L'an deux mille douze, le 04 mai à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROMEI, FAUCONNET, HECTOR, M.M. SARTORI, GIBERT, D'HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M. FONTAN, Mme AOUIDAD, M.M. TROUVE, PORCHER, CHIANESE, MONCLARD, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, BELTZER, MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes Saint Ange le Vieil, Villemarechal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme ROBBE représentée par Mme CARTERON, Mme VILLIERS représentée par M. GIBERT, M. GERIN James représenté par M. D'HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LABADILLE représenté par Mme PESALOVO, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. ZENI, RICHETIN (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. JODAR (Forges), M. FONTAINE (Marolles sur Seine), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme FONTENAILLE (Varennes sur Seine), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. DEPOND (Diant), M. AOUADHI (Flagy).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2012/21 : Convention d'assistance architecturale pour les études préliminaires d'une déchetterie et d'une recyclerie-ressourcerie

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical que le SIRMOTOM envisage de faire construire, sur la commune de Salins, une déchetterie composée au minimum d'une douzaine de caissons et destinée à accueillir les déchets des particuliers.

Le SIRMOTOM a engagé des discussions avec le propriétaire d'un terrain qu'il envisage de racheter mais doit délimiter la forme et l'emprise de la future déchetterie.

Par ailleurs, il existe un hangar de stockage sur la parcelle jouxtant le CVE. Ce hangar est en bon état et pourrait être aménagé pour créer une ressourcerie – recyclerie qui serait en liaison directe avec la plate-forme de traitement des encombrants que le SYTRADEM prévoit de construire sur le terrain voisin.

Dans ce cadre, le SIRMOTOM souhaite l'assistance d'un architecte afin de l'aider dans sa prise de décision sur ces deux projets.

Le Titulaire, à la demande du SIRMOTOM, réalisera :

- Les plans permettant de visionner le positionnement et l'aspect de la déchetterie et de la ressourcerie sur les terrains proposés,
- Selon les attentes de la collectivité, le Titulaire proposera plusieurs organisations différentes, aussi bien pour la déchetterie que pour la ressourcerie avec l'organisation des circulations à l'intérieur et à l'extérieur des sites. Ces plans seront accompagnés d'une note de lecture.

Le Titulaire interviendra ponctuellement sur demande du SIRMOTOM et ce jusqu'à la fin des études préliminaires.

Les aspects techniques et financiers seront réalisés en collaboration avec le bureau d'études BBJ Environnement.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser le Président à signer la convention architecturale et tout document s'y référant.

Fait et délibéré le 04 mai 2012,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20120510-DCS2012_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2012
Publication : 11/05/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 04 MAI 2012

N° DCS2012/22

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	51
- Représentés	8
- Absents	29

Date de Convocation

26 avril 2012

Date d'Affichage

11 mai 2012

**OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE DES CAISSONS DES
DECHETTERIES DU SIRMOTOM**

L'an deux mille douze, le 04 mai à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROMEI, FAUCONNET, HECTOR, M.M. SARTORI, GIBERT, D'HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M. FONTAN, Mme AOUIDAD, M.M. TROUVE, PORCHER, CHIANESE, MONCLARD, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, BELTZER, MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes Saint Ange le Vieil, Villemarechal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme ROBBE représentée par Mme CARTERON, Mme VILLIERS représentée par M. GIBERT, M. GERIN James représenté par M. D'HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LABADILLE représenté par Mme PESALOVO, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. ZENI, RICHETIN (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. JODAR (Forges), M. FONTAINE (Marolles sur Seine), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme FONTENAILLE (Varennes sur Seine), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. DEPOND (Diant), M. AOUADHI (Flagy).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical :

- Vu la délibération n° 2011/33 du 3 octobre 2011 autorisant le Président à lancer une consultation afin de pouvoir compléter et renouveler sur les trois prochaines années la totalité du parc des bennes qui appartiennent au SIRMOTOM,
- Vu la Commission d'Appel d'Offres du 5 mars 2012,
- Vu la Commission d'Appel d'Offres du 26 mars 2012,

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

1. D'autoriser le Président à attribuer le marché de fourniture des caissons des déchetteries du SIRMOTOM à l'entreprise GILLARD – ZA rue des Peupliers – 77590 Bois le Roi, sur une durée de 3 ans à compter de sa notification valant ordre de service pour les montants suivants :

Fourniture de caissons Ampliroll	Prix unitaire HT
Fourniture de caissons Ampliroll de 30 m3 Quantité minimum : 15 caissons Quantité maximum : 30 caissons	3 395,00 €
Fourniture de caissons Ampliroll de 30 m3 avec toit coulissant Quantité minimum : 1 caisson Quantité maximum : 3 caissons	4 895,00 €
Fourniture de caissons Ampliroll de 10 m3 Quantité minimum : 4 caissons Quantité maximum : 8 caissons	2 525,00 €

2. D'autoriser le Président à signer toutes pièces relatives à l'attribution du marché.

Fait et délibéré le 04 mai 2012,
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20120509-DCS2012_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2012
Publication : 11/05/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 04 MAI 2012

N° DCS2012/23

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	51
- Représentés	8
- Absents	29

Date de Convocation

26 avril 2012

Date d’Affichage

11 mai 2012

OBJET : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, DES ENCOMBRANTS, DES COLLECTES SELECTIVES ET ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BACS ET DES BORNES

L’an deux mille douze, le 04 mai à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROMEI, FAUCONNET, HECTOR, M.M. SARTORI, GIBERT, D’HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M. FONTAN, Mme AOUIDAD, M.M. TROUVE, PORCHER, CHIANESE, MONCLARD, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, BELTZER, MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes Saint Ange le Vieil, Villemarechal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme ROBBE représentée par Mme CARTERON, Mme VILLIERS représentée par M. GIBERT, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LABADILLE représenté par Mme PESALOVO, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. ZENI, RICHETIN (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. JODAR (Forges), M. FONTAINE (Marolles sur Seine), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme FONTENAILLE (Varennes sur Seine), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. DEPOND (Diant), M. AOUDADI (Flagy).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2012/23 : Avenant n°1 au contrat de collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives et entretien et maintenance des bacs et des bornes

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée :

Le SIRMOTOM a confié par marché, en date du 29 novembre 2010, au Groupement **GENERIS - AUBINE**, la collecte des ordures ménagères, des encombrants, les collectes sélectives, l'entretien et la maintenance des bacs et bornes sur le territoire du SIRMOTOM pour une durée de 5 ans.

L'avenant n°1 a pour objet la mise en place des prestations suivantes :

- **Nettoyage des conteneurs :**

Un agent de propreté est chargé du nettoyage / désinfection de certains conteneurs récupérés lors des opérations de maintenance et stockés sur le site du Centre de Valorisation Energétique du SYTRADEM, en vue de leur réemploi.

- **Collecte et traitement des sapins de Noël :**

La prestation consiste à collecter les sapins de Noël de l'ensemble des Communes du SIRMOTOM préalablement regroupés dans des points de collecte.

Les points sont déterminés conjointement entre le SIRMOTOM et le Titulaire.

Les sapins seront valorisés sur la plate-forme de compostage de SAMOREAU.

Durée de la prestation : 3 jours par an.

Moyens engagés :

- Une BOE 26T avec son équipage composé d'un conducteur et d'un équipier

- **Collecte et recyclage des papiers :**

La prestation consiste en :

- Livraison de 101 conteneurs à papier fournis par le SIRMOTOM, en 82 points de collecte (livraison étalée sur 6 jours) répartis sur le territoire du SIRMOTOM,
- Collecte des papiers, à fréquence mensuelle, les 2^{es} lundi et mardi de chaque mois. Les moyens engagés sont une BOM 26T avec son équipage composé d'un conducteur et d'un équipier,
- Transport des papiers chaque mercredi suivant les collectes jusqu'au Centre de Tri de Villeneuve-le-Roi,
- Recette de valorisation qualité Gros de magasin.

La prestation n'aura pas lieu le mois d'août.

En contrepartie, la rémunération de l'entrepreneur prévue au contrat initial sera complétée comme suit :

DCS2012/23 : Avenant n°1 au contrat de collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives et entretien et maintenance des bacs et des bornes

- **Nettoyage des conteneurs**

Forfait HT : 506,73 € par mois soit **6 086 € HT par an.**
TVA (7%)
Forfait TTC : 542,20 € par mois soit **6 506,41 € TTC par an.**

- **Collecte et compostage des sapins de Noël :**

Collecte : Forfait HT : **2 269,73 € par an.**
TVA (7%)
Forfait TTC : 2 428,61 € par an.

Compostage : La tonne HT : 37,67 € soit pour 6 tonnes par an,
226,02 € HT par an.
TVA (7%)
La tonne TTC : 40,31 € soit pour 6 tonnes par an,
241,84 € TTC par an.

- **Collecte et recyclage des papiers :**

Collecte : Forfait HT : 762,86 € par jour de collecte soit pour
22 jours de collecte par an, **16 782,92 € HT par an.**
TVA (7%)
Forfait TTC : 816,26 € par jour de collecte soit pour
22 jours de collecte par an, **17 957,72 € TTC par an.**

Transport : Forfait HT : 329,63 € par vidage soit pour
11 vidages par an, **3 625,93 € HT par an.**
TVA (7%)
Forfait TTC : 352,70 € par vidage soit pour
11 vidages par an, **3 879,74 € TTC par an.**

Livraison des conteneurs : Forfait HT : 1 021,85 €
TVA (19,6%)
Forfait TTC : 1 222,13 €

Recette de valorisation (qualité gros de magasin) : La tonne : 35,00 € pour un tonnage
estimé à 30 tonnes par an soit **1 050,00 €.**

DCS2012/23 : Avenant n°1 au contrat de collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives et entretien et maintenance des bacs et des bornes

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 26 mars 2012

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 au contrat de collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives et entretien et maintenance des bacs et des bornes, et tout document s'y référant.

Fait et délibéré le 04 mai 2012,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20120522-DCS2012_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2012
Publication : 11/05/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 04 MAI 2012

N° DCS2012/24

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	51
- Représentés	8
- Absents	29

Date de Convocation

26 avril 2012

Date d'Affichage

11 mai 2012

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE
MONTEREAU**

L'an deux mille douze, le 04 mai à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROMEI, FAUCONNET, HECTOR, M.M. SARTORI, GIBERT, D'HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M. FONTAN, Mme AOUIDAD, M.M. TROUVE, PORCHER, CHIANESE, MONCLARD, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, BELTZER, MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes Saint Ange le Vieil, Villemarechal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme ROBBE représentée par Mme CARTERON, Mme VILLIERS représentée par M. GIBERT, M. GERIN James représenté par M. D'HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LABADILLE représenté par Mme PESALOVO, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. ZENI, RICHTIN (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. JODAR (Forges), M. FONTAINE (Marolles sur Seine), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme FONTENAILLE (Varennes sur Seine), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. DEPOND (Diant), M. AOUADHI (Flagy).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président informe le conseil syndical :

Le SIRMOTOM souhaite s'associer avec la Mairie de Montereau, pour assurer la promotion de la prochaine Fête du Tri et du Recyclage, qui se tiendra le 23 juin 2012 au Centre de Valorisation Energétique à Montereau.

Ce partenariat portera sur la mise à disposition d'un encart publicitaire, dans la brochure créée à l'occasion du 10^{ème} Festival Montereau Confluences, ainsi que son affichage sur les espaces publicitaires de la Mairie. (Panneaux lumineux et mobilier urbain publicitaire).

Ce dispositif permettra au syndicat de bénéficier du circuit de la logistique mise en place par la Mairie, en terme d'impression (120 000 brochures), et en terme de distribution. La mairie assurera également l'impression et la mise en place des affiches dans les espaces dédiés.

Le SIRMOTOM profitera ainsi, indirectement, du rayonnement culturel et de la renommée engendrés par le Festival Montereau Confluences, et ceci à moindre coût. A opération d'ampleur égale, la conception d'un dépliant, son impression et sa distribution reviendraient en effet à un coût bien plus élevé pour le SIRMOTOM.

La somme de 10.000 € correspondant au partenariat devra être versée à la ville de Montereau.

Afin que le SIRMOTOM puisse assurer la promotion de la Fête du Tri et du Recyclage 2012 :

- sur la brochure du 10^{ème} Festival Montereau Confluences,
- sur les espaces publicitaires municipaux (panneaux lumineux et mobilier urbain publicitaire).

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la Mairie de Montereau, et tout document s'y référant.

Fait et délibéré le 04 mai 2012,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20120522-DCS2012_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2012
Publication : 11/05/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 04 MAI 2012

N° DCS2012/25

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	51
- Représentés	8
- Absents	29

Date de Convocation

26 avril 2012

Date d’Affichage

11 mai 2012

**OBJET : CONVENTION D’EXPERIMENTATION AVEC
ECO-EMBALLAGES**

L’an deux mille douze, le 04 mai à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROMEI, FAUCONNET, HECTOR, M.M. SARTORI, GIBERT, D’HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M. FONTAN, Mme AOUIDAD, M.M. TROUVE, PORCHER, CHIANESE, MONCLARD, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, BELTZER, MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes Saint Ange le Vieil, Villemarechal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme ROBBE représentée par Mme CARTERON, Mme VILLIERS représentée par M. GIBERT, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LABADILLE représenté par Mme PESALOVO, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. ZENI, RICHETIN (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. JODAR (Forges), M. FONTAINE (Marolles sur Seine), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme FONTENAILLE (Varennes sur Seine), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. DEPOND (Diant), M. AOUADHI (Flagy).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical :

Dans son nouvel agrément programmé pour couvrir la période 2011/2016, Eco-emballages a prévu de piloter des actions expérimentales pour optimiser le dispositif de collecte sélective.

Eco-emballages a décidé de mener une action sur la collecte du verre en apport volontaire. Au travers de cette action, Eco-emballages souhaite expérimenter différentes modifications des dispositifs de points de collecte en place et vérifier l'influence de ces modifications sur l'amélioration des performances de tri du verre des habitants.

Cette étude va permettre, en particulier, de connaître l'influence de la densité de conteneurs mis à disposition des usagers sur la performance du tri du verre des habitants.

Dans ce cadre, 12 villes ont été sélectionnées en fonction de leur critère démographique et du nombre de PAV Verre déjà implantés. Montereau est une des 12 villes choisies qui répond aux deux critères prédéfinis par Eco-emballages.

L'objet de la convention d'expérimentation qui vous est proposée permettra de définir les engagements de chacune des deux parties.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser le Président à signer la convention avec Eco-emballages et tout document s'y référant.

Fait et délibéré le 04 mai 2012,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20120509-DCS2012_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2012
Publication : 11/05/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 04 MAI 2012

N° DCS2012/26

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	51
- Représentés	8
- Absents	29

Date de Convocation

26 avril 2012

Date d’Affichage

11 mai 2012

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DU SIRMOTOM POUR
L'EVACUATION DES DEPOTS SAUVAGES**

L'an deux mille douze, le 04 mai à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROMEI, FAUCONNET, HECTOR, M.M. SARTORI, GIBERT, D’HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M. FONTAN, Mme AOUIDAD, M.M. TROUVE, PORCHER, CHIANESE, MONCLARD, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, BELTZER, MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes Saint Ange le Vieil, Villemarechal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme ROBBE représentée par Mme CARTERON, Mme VILLIERS représentée par M. GIBERT, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LABADILLE représenté par Mme PESALOVO, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. ZENI, RICHETIN (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. JODAR (Forges), M. FONTAINE (Marolles sur Seine), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme FONTENAILLE (Varennes sur Seine), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. DEPOND (Diant), M. AOUADHI (Flagy).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical :

La multiplication des dépôts sauvages est un problème récurrent rencontré par les communes adhérentes au SIRMOTOM. La collecte, le transport et le traitement des dépôts de déchets sauvages, est une compétence lourde, d'un point de vue technique mais surtout financier, à mettre en place individuellement pour chaque collectivité.

La majorité des déchets collectés qui composent le dépôt sauvage peuvent être déposés dans les déchetteries du SIRMOTOM. Il reste néanmoins certains éléments difficilement valorisables comme les bouteilles de gaz, les extincteurs, les pneus gentés, les déchets spéciaux...

C'est pourquoi, afin de faciliter et inciter la prise en charge de ses dépôts par les communes, le SIRMOTOM propose de participer financièrement à hauteur de 50 % sur la totalité des frais engagés par la commune.

Mutualiser les demandes au nom du SIRMOTOM devra permettre de négocier, afin d'obtenir les meilleurs coûts de collecte et de traitement.

**LE COMITÉ SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser le Président à rechercher une entreprise qui assurera la collecte et le transport des déchets et une entreprise qui en assurera le traitement.

Fait et délibéré le 04 mai 2012,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20120509-DCS2012_26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2012
Publication : 11/05/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 04 MAI 2012

N° DCS2012/27

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	51
- Représentés	8
- Absents	29

Date de Convocation

26 avril 2012

Date d'Affichage

11 mai 2012

OBJET : ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

L'an deux mille douze, le 04 mai à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROMEI, FAUCONNET, HECTOR, M.M. SARTORI, GIBERT, D'HAENE, BRETHÉREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M. FONTAN, Mme AOUIDAD, M.M. TROUVE, PORCHER, CHIANESE, MONCLARD, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, BELTZER, MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes Saint Ange le Vieil, Villemarechal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme ROBBE représentée par Mme CARTERON, Mme VILLIERS représentée par M. GIBERT, M. GERIN James représenté par M. D'HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LABADILLE représenté par Mme PESALOVO, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. ZENI, RICHETIN (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. JODAR (Forges), M. FONTAINE (Marolles sur Seine), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme FONTENAILLE (Varennes sur Seine), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. DEPOND (Diant), M. AOUADHI (Flagy).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2012/27 : Election du 3^{ème} vice-président

Monsieur le Président expose au Comité Syndical :

Considérant le nombre des vice-présidents fixé à trois par les statuts du syndicat ;

VU la délibération du 18 décembre 2009 exposant la réorganisation du bureau du SIRMOTOM suite à la démission de Bernard AUTHIER alors 1^{er} vice-président ;

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection du 3^{ème} vice-président.

**Monsieur le Président appel à candidature pour le poste de 3^{ème} vice-président :
Monsieur Bernard LIEBEN se présente.**

Après avoir procédé à l'élection à bulletins secrets,

Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée après que le Président ait invité ses membres à émettre des réserves éventuelles,

Le Président proclame ainsi qu'il suit le résultat :

Monsieur Bernard LIEBEN est déclaré "élu à l'unanimité" Troisième Vice-Président du Syndicat et installé aussitôt dans ses fonctions.

Il convient de lui attribuer la délégation en matière de gestion des ressources humaines.

**Monsieur le Président appel à candidature pour le poste de 1^{er} assesseur en remplacement de Monsieur Bernard LIEBEN :
Madame Marie-Claude DE SAINT LOUP se présente.**

Après avoir procédé aux élections à bulletins secrets,

Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée après que le Président ait invité ses membres à émettre des réserves éventuelles,

Le Président proclame ainsi qu'il suit le résultat :

Madame Marie-Claude DE SAINT LOUP est déclarée « élue à l'unanimité » 1^{er} assesseur en remplacement de Monsieur Bernard LIEBEN, et installée aussitôt dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 04 mai 2012,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20120515-DCS2012_27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2012
Publication : 11/05/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 04 MAI 2012

N° DCS2012/28

Nombre de délégués

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	51
- Représentés	8
- Absents	29

Date de Convocation

26 avril 2012

Date d'Affichage

11 mai 2012

OBJET : CREATION D'UN POSTE : GESTIONNAIRE DES MARCHES PUBLICS

L'an deux mille douze, le 04 mai à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes CARTERON, ROMEI, FAUCONNET, HECTOR, M.M. SARTORI, GIBERT, D'HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, DEMELUN, PENOT, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LECHNER, JEGO, MAILIER, Mme DE SAINT LOUP, M. FONTAN, Mme AOUIDAD, M.M. TROUVE, PORCHER, CHIANESE, MONCLARD, MUNOZ, TOURNIER, BILLARD, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, BELTZER, MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes Saint Ange le Vieil, Villemarechal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle est rattachée la commune de Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

Représentés : Mme ROBBE représentée par Mme CARTERON, Mme VILLIERS représentée par M. GIBERT, M. GERIN James représenté par M. D'HAENE, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LABADILLE représenté par Mme PESALOVO, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD.

Absents : M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), Mme ANGELIER (Saint-Ange-le-Vieil), M.M. ZENI, RICHTIN (Ville Saint Jacques), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. BLISSON (Cannes Ecluse), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. JODAR (Forges), M. FONTAINE (Marolles sur Seine), M.M. BELLINI, CHEREAU (Misy sur Yonne), Mme FONTENAILLE (Varennes sur Seine), Mme HURTAULT, M. BATTENDIER (Lorrez le Bocage), M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), M. DEPOND (Diant), M. AOUADHI (Flagy).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2012/28 : Création d'un poste : gestionnaire des marchés publics

Monsieur le Président expose au Comité Syndical :

VU la délibération n° 2011_10 du 7 mars 2011 qui prévoyait la création d'un poste de rédacteur à temps complet correspondant à la fonction de gestionnaire des marchés publics ;

Depuis le 1^{er} juillet 2011, aucun agent titulaire correspondant au profil recherché n'a été retenu.

Aussi, il convient désormais d'élargir les conditions de recrutement déterminées dans la délibération du 7 mars 2011, à du personnel non titulaire.

LE COMITE SYNDICAL : Monsieur le Président entendu,
Et après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable du « BUREAU » lors de la réunion du 4 mai 2012 ;

VU la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

DECIDE : à l'unanimité,

1 – D'autoriser le Président à créer un poste à temps complet de non titulaire : gestionnaire des marchés publics et par conséquent modifier le tableau des effectifs ;

2- Le poste sera pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 ;

3- Le niveau de recrutement sera bac + 4 à bac + 5, rémunéré sur le grade d'attaché ;

4- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget 2012 ;

5- D'autoriser le Président à signer tous actes ou documents aux effets ci-dessus.

Fait et délibéré le 04 mai 2012,
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20120515-DCS2012_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2012
Publication : 11/05/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

